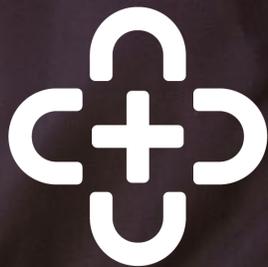




LE QUÉBEC EST KO.

Devant la crise sociale,
le gouvernement doit passer
à l'action pour relever le Québec.
#deKOàOK



TNCDC

TABLE NATIONALE

DES CORPORATIONS DE
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Pour passer de « KO » à « OK »

Mémoire présenté à monsieur Eric Girard, ministre des
Finances, dans le cadre des consultations prébudgétaires
7 janvier 2025



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| QUI SOMMES-NOUS? | 3 |
| LA TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (TNCDC)..... | 3 |
| LES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC)..... | 3 |
| LES CONSTATS ET PRÉOCCUPATIONS MAJEURES | 5 |
| DÉTÉRIORATION DE LA SITUATION DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES..... | 6 |
| CRISE DU LOGEMENT ET PROBLÉMATIQUE DE L'ITINÉRANCE..... | 6 |
| L'ESOUFFLEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES À BOUT DE RESSOURCES..... | 7 |
| + ENJEU DU SOUS-FINANCEMENT..... | 7 |
| + ENJEU DE LA RÉTENTION DE LA MAIN D'ŒUVRE..... | 8 |
| + ENJEU DES LOCAUX COMMUNAUTAIRES..... | 8 |
| LES RECOMMANDATIONS DE LA TNCDC | 10 |
| UN PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL VISANT LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE A RÉÉCRIRE..... | 10 |
| + LA RESPONSABILITÉ PUBLIQUE..... | 11 |
| + L'ACTION COLLECTIVE CONCERTÉE..... | 12 |
| L'IMPORTANCE DU SOUTIEN GOUVERNEMENTAL DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME..... | 14 |
| + UN SEUIL PLANCHER DE FINANCEMENT À LA MISSION..... | 14 |
| + L'INDEXATION : UN OUTIL POUR METTRE UN FREIN AU SOUS-FINANCEMENT CHRONIQUE..... | 15 |
| + LES LOCAUX COMMUNAUTAIRES : UN ÉVENTAIL DE SOLUTIONS POUR UN MAXIMUM D'IMPACT..... | 16 |
| LA DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE RÉSEAU DES CDC | 18 |
| SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS | 20 |
| RÉFÉRENCES | 21 |



QUI SOMMES-NOUS?

LA TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (TNCDC)

La TNCDC est un réseau national ayant pour mission de regrouper les CDC du Québec et de les soutenir dans leurs objectifs. Par son enracinement dans les communautés et son accès aux personnes vulnérables, la TNCDC détient une vision large des enjeux sociaux émergents au Québec et de la forme que prennent les problématiques sociales à l'échelle des territoires. Elle est l'interlocutrice de la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire en matière de lutte à la pauvreté et de développement social local.



LES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC)

Une CDC est un regroupement d'organismes communautaires et entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans divers champs d'activités sur un territoire donné. Elle a pour mission d'assurer la participation active et concertée des milieux populaire et communautaire au développement socioéconomique de son milieu dans l'optique d'améliorer la qualité de vie des personnes qui y vivent. Pour ce faire, une CDC développe des projets structurants à vocation sociale, en partenariat avec les municipalités, ainsi que l'ensemble des acteurs du milieu. Les actions des CDC diffèrent selon les enjeux et priorités locales, mais elles s'inscrivent dans 10 mandats différents.



D'une part, en tant que regroupement, les CDC soutiennent les organismes communautaires :



+ **L'information**

Les CDC favorisent et assurent, par divers moyens comme des infolettres, la circulation de l'information sur toutes sortes d'enjeux locaux, régionaux et nationaux touchant de près ou de loin le mouvement communautaire.



+ **La formation**

Les CDC déterminent les besoins des organismes, recherchent des personnes-ressources, développent des contenus et organisent des activités de formation.



+ **La représentation**

Les CDC représentent leurs membres dans différentes instances ou événements des milieux communautaire, socioéconomique, institutionnel ou politique.



+ **Le soutien et les services aux membres**

Selon les besoins et leur capacité à y répondre, les CDC peuvent offrir : assurance collective, gestion d'un édifice communautaire, soutien à la direction ou aux conseils d'administration, animation d'assemblées, rédaction de politiques internes, etc.



+ **La promotion**

Les CDC organisent des activités de promotion et de visibilité de l'action communautaire autonome ou développent des outils pour faire connaître les services à la population.

D'autre part, en tant qu'actrices de développement local, les CDC favorisent le développement social :



+ **La concertation**

Les CDC favorisent la concertation des organismes communautaires par une vie associative en proximité avec les membres. Elles favorisent également la concertation de leurs membres avec les partenaires du milieu.



+ **Le travail en partenariat**

Les CDC travaillent régulièrement avec les autres acteurs et actrices politiques, institutionnelles et socioéconomiques du territoire sur des projets diversifiés, selon les priorités établies par les personnes premières concernées.



+ **La consolidation et le développement communautaire**

Les CDC travaillent à la création et au maintien d'initiatives citoyennes ou communautaires : soutien au démarrage, à la gouvernance, à la recherche de financement et à l'élaboration de plans d'action.



+ **Le soutien à l'économie sociale**

Certaines CDC offrent des ressources techniques en économie sociale. Il s'agit principalement d'un travail d'accompagnement, d'animation, de promotion et d'information sur l'économie sociale. Par ailleurs, les CDC travaillent sur les conditions d'émergence de projets locaux novateurs.



+ **La recherche**

Les CDC s'impliquent dans des activités de recherche, par exemple dans les études d'impact social et économique du mouvement communautaire ou dans la documentation d'une situation ou d'un enjeu présent dans leur milieu.

Enfin, de façon transversale, l'action des CDC est toujours orientée en vue de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

LES CONSTATS ET PRÉOCCUPATIONS MAJEURES

En pleine crise sociale, la TNCDC et ses membres avaient beaucoup d'espoir envers le nouveau plan d'action gouvernemental visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale¹ qui a été dévoilé en juin 2024. Après des mois de consultations publiques, de groupes de discussion, de sondages, de rencontres thématiques et de nombreux mémoires déposés, il était attendu que les groupes communautaires et les personnes les premières concernées par cet enjeu avaient été enfin entendues et que des mesures structurantes pour lutter véritablement contre la pauvreté et l'exclusion sociale ne tarderaient pas à être annoncées.

Le dévoilement du plan de lutte a été reçu comme une douche froide. C'est 4 fois moins de budget qui a été octroyé pour ce nouveau plan comparativement au précédent. Cette réponse des plus décevante a appelé à une action sans précédent pour la Table nationale : le déploiement d'une grande campagne², ralliant ses partenaires à la cause, pour exiger du gouvernement qu'il fasse ses devoirs correctement et qu'il respecte ses obligations en regard de la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale³.

Si la mise à jour économique de novembre 2024 n'a pas répondu aux attentes, il est impératif que le budget 2025-2026 devienne l'occasion pour le gouvernement d'investir dans des mesures réellement structurantes pour prévenir les causes de la pauvreté, et ce à la hauteur des besoins. L'ampleur de la crise sociale qui sévit actuellement nécessite que le gouvernement fasse des choix qui priorisent le bien-être de sa population par la réalisation de ses droits. Ce mémoire est l'occasion pour la TNCDC de réitérer les enjeux majeurs face auxquels il est urgent d'agir.

LE QUÉBEC EST KO. LE QUÉBEC EST À TERRE. IL EST URGENT D'AGIR. ENSEMBLE, RELEVONS LE QUÉBEC.





DÉTÉRIORATION DE LA SITUATION DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES

La première préoccupation des organismes communautaires et des Corporations de développement communautaire est la situation des personnes en contexte de vulnérabilité qui ne cesse de se détériorer. Elles sont de plus en plus nombreuses et les enjeux sociaux auxquels elles sont confrontées se sont multipliés et complexifiés dans les dernières années. Le nombre de **demandes de services augmente et explose** même dans le cas de l'aide alimentaire. **Le visage de la pauvreté au Québec a changé** : des travailleuses et travailleurs n'arrivent plus à boucler les budgets du logement et de l'épicerie. Les besoins de base sont difficiles à combler notamment en raison de l'importante inflation et de la hausse des taux d'intérêt. Cela entraîne non seulement de l'insécurité alimentaire, mais aussi un sentiment d'anxiété presque généralisé. Il est de plus en plus complexe pour les organismes communautaires d'intervenir auprès des personnes qui présentent plusieurs problématiques, dont des enjeux de santé mentale maintenant plus fréquents.

Cela est d'autant plus vrai qu'il est difficile pour les populations vulnérables d'avoir **accès aux services publics** dont ils ont besoin. S'il y a souvent une difficulté de mobilité et d'accès au transport collectif (parfois inexistant ou avec une desserte limitée), il y a aussi un enjeu d'accès aux soins spécialisés, notamment en matière de soins de santé. Par ailleurs, le virage numérique de la majorité des institutions limite le soutien offert aux personnes victimes de la fracture numérique, en situation d'analphabétisme ou simplement aux personnes plus âgées ou isolées. En somme, il est de plus en plus difficile de rejoindre les personnes les plus vulnérables et de s'assurer de la réponse à leurs besoins les plus élémentaires (se nourrir, se loger, se déplacer...), et à la défense de leurs droits.

CRISE DU LOGEMENT ET PROBLÉMATIQUE DE L'ITINÉRANCE

Le Canada et le Québec vivent une **crise du logement réellement abordable** : des taux d'inoccupation qui atteignent un nouveau creux en 2023 et des loyers moyens qui n'ont cessé d'augmenter entre 2022 et 2023 dépassants largement la hausse des revenus des ménages⁴. Le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec estime qu'entre 2020 et 2024, l'augmentation de loyer pour les logements disponibles a augmenté de 27 % à Montréal et jusqu'à 50 % à Trois-Rivières⁵. Faut-il rappeler qu'avoir accès à un logement décent est un droit? Or, le logement continue d'être traité comme une marchandise, ce qui a comme effet la surenchère sur le marché immobilier et l'échec de la réalisation de ce droit.

Cette situation exacerbe les inégalités et entraîne des conséquences dramatiques pour les personnes les plus vulnérables de notre société, accentuant même la crise de l'itinérance, deux phénomènes intrinsèquement liés. Seulement au Québec, on a pu constater une augmentation de 44 % du nombre de personnes en situation d'itinérance entre 2018 et 2022, date du dernier dénombrement⁶. Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec⁷ rappelle également que l'itinérance concerne des familles et des personnes âgées qui se retrouvent à la rue à la suite de leur éviction du logement qu'elles continuaient d'occuper, même s'il était insalubre ou vétuste, à défaut d'avoir accès à ce qui est maintenant un privilège : avoir les moyens de se payer un endroit décent où habiter.

Pour faire face à l'ampleur de cette crise, il faut mettre les bouchées doubles et réinvestir massivement dans le logement social et communautaire. Toutefois, les moyens mis en place par le gouvernement du Québec pour répondre à cette crise du logement, notamment la Stratégie québécoise en habitation⁸ (la Stratégie) n'est manifestement pas à la hauteur de l'ampleur de la crise. La Stratégie ne comprend aucune cible spécifique pour le logement social ni aucune mesure pour freiner la hausse du coût des loyers ou encore pour protéger davantage les droits des locataires. Alors que la TNDC, à l'instar de plusieurs groupes œuvrant en logement, recommandait lors du dernier budget la construction de 50 000 logements sociaux en 5 ans, la Stratégie ne prévoit la construction que de 23 000 logements sociaux et abordables d'ici 5 ans. Enfin, on apprenait récemment que le *Programme d'habitation abordable Québec* (PHAQ) accuse d'importants retards et que moins de 5 % des logements abordables qui devaient être livrés à l'automne 2024 seraient prêts à temps⁹.

Malgré cela, les milieux se mobilisent pour faire face à cette crise. Dans pratiquement tous les territoires au Québec, la question du logement est une problématique prioritaire et des projets de



concertation veulent y répondre. Toutefois, les organisations sont rapidement confrontées au **manque de leviers à l'échelle locale pour intervenir** sur des enjeux multiples et complexes. En effet, lorsqu'il manque de logements sociaux, que les locataires de logements abordables se font expulser par les propriétaires voulant profiter de la hausse des loyers sur le marché, que les biens immobiliers et les terrains se font rares, force est de constater que la concertation locale a besoin d'un sérieux coup de main pour répondre aux besoins spécifiques de sa communauté. Depuis près de 5 ans, les organismes communautaires et les CDC doivent se préparer, en amont du 1^{er} juillet, à soutenir des familles et des personnes nouvellement en **situation d'itinérance** qui ne cessent d'être plus nombreuses, année après année.

Finalement, il serait mal avisé de ne considérer que les enjeux matériels reliés à la problématique de l'itinérance. Selon le deuxième portrait de l'itinérance au Québec, les trajectoires qui y mènent sont multiples et résultent d'un entrecroisement d'enjeux structurels et systémiques comme la **pauvreté et l'exclusion sociale**, mais aussi d'autres facteurs comme la **dépendance et les problématiques de santé mentale**¹⁰. Ici, les organismes communautaires sont encore une fois en première ligne, à la fois pour aider les individus à défendre leurs droits, mais aussi pour faire de la prévention et offrir des services personnalisés aux personnes vivant des enjeux en lien avec les facteurs nommés précédemment.

L'ESSOUFFLEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES À BOUT DE RESSOURCES

L'apport essentiel du milieu communautaire à la société et son rôle de maillon incontournable du filet social québécois ne sont plus à démontrer. Les organismes communautaires autonomes contribuent au développement social en mobilisant leur communauté pour qu'elle agisse afin d'améliorer ses conditions de vie et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Or, pour favoriser la participation des organismes communautaires au développement du pouvoir d'agir individuel et collectif, encore faut-il qu'ils aient les ressources suffisantes pour le faire. Le soutien du gouvernement est donc nécessaire pour permettre aux organismes communautaires de remplir pleinement leur mission.

+ ENJEU DU SOUS-FINANCEMENT

L'*Enquête repères 2022* du Comité sectoriel de main-d'œuvre Économie sociale et Action communautaire (CSMO-ÉSAC)¹¹ montre que le manque de financement est l'un des principaux enjeux organisationnels rencontrés par les organismes. Le sous-financement des groupes communautaires entraîne des répercussions considérables sur la rétention du personnel au sein des équipes de travail qui à son tour a des **incidences directes sur les activités et actions** menées auprès de la population. Contraints de chercher sans cesse du financement pour maintenir des projets en place, les organismes consacrent un temps considérable à explorer et remplir des demandes de subventions, à trouver d'autres sources de financement et à compléter des redditions de compte. Tout ce temps n'est pas investi sur le terrain directement auprès des personnes qui en ont le plus besoin. Par ailleurs, cette recherche de financement constante restreint la capacité d'innovation sociale et de transformation sociale des groupes communautaires.

De plus, le **financement par projet** ne permet pas aux groupes d'avoir la marge de manœuvre nécessaire pour adapter leurs activités ou services selon l'émergence, l'augmentation ou l'évolution des besoins sociaux. Dans cette même logique, le fait que les **subventions à la mission ne soient pas indexées** appauvrit les groupes communautaires d'année en année. Cela va jusqu'à mettre en péril certaines activités offertes, voire les organismes eux-mêmes. Or, la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) a développé, en partenariat avec un groupe de chercheuses et de chercheurs de l'UQAM, un indice d'indexation spécifique au milieu communautaire : l'**Indice des coûts de fonctionnement du communautaire** (ICFC)¹². L'ICFC permet de calculer le taux d'indexation précis à mettre en place pour empêcher les organismes de s'appauvrir en raison de l'inflation.



Par ailleurs, les groupes qui sont accaparés par leur survie et la recherche de financement sont moins disponibles et disposés à **participer au développement social de leur milieu**. La communauté se prive donc d'acteurs pourtant incontournables dans la réponse collective aux enjeux sociaux. De surcroît, avec la crise sociale qui touche le Québec, on ne peut pas se permettre de sous-financer des organismes communautaires qui sont aux premières lignes du soutien à la population.

Le sous-financement chronique à la mission, conjugué à des équipes de travail réduites, surchargées, épuisées et qui peinent à répondre aux demandes exacerbées par le contexte social et économique postpandémique, mène certains groupes vers des interruptions d'activités, voire des fermetures. Les besoins financiers des groupes communautaires dans un contexte d'inflation record et de non-indexation restent donc considérables. Pour ces raisons, la TNCDC appuie la méthode de calcul relative aux **seuils planchers de financement** proposée par le Réseau québécois de l'Action communautaire autonome (RQ-ACA)¹³. L'application de cette méthode garantirait un financement stable, durable et à la hauteur des besoins.

+ ENJEU DE LA RÉTENTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Les enjeux liés au recrutement et à la rétention de la main-d'œuvre sont en grande partie tributaires du sous-financement chronique du milieu, mais ce sous-financement entraîne également des répercussions directes sur la mission même des organismes communautaires. Avec des taux horaires moyens pour les postes à temps plein de 24,71\$ en 2022¹⁴, le milieu communautaire est bien en deçà du taux horaire offert à l'échelle du Québec (30,96\$), tous secteurs d'emploi confondus¹⁵. Cet écart salarial touche malheureusement un secteur majoritairement féminin, alors qu'on dénote toujours une iniquité et une inégalité salariale entre les femmes et les hommes au Québec. Ainsi, les travailleuses et travailleurs du communautaire continuent « d'endosser la précarité pour la combattre »¹⁶.

Qui plus est, ces conditions de travail peu attrayantes entraînent, dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre, des difficultés de recrutement, mais aussi — et surtout — des difficultés de rétention du personnel qualifié. Il ne s'agit pas de cas isolés : presque l'ensemble du milieu est aux prises avec ces enjeux! En effet, dans un rapport de 2022 du CSMO-ÉSAC, on remarque que 69 % des organismes d'action communautaire autonome ont rencontré des difficultés de recrutement en 2021-2022 et qu'ils comptent un **taux de roulement moyen de 33 %**, alors que le taux à l'échelle du Québec était de 9,1 % à la même période¹⁷.

Les organismes communautaires peinent à maintenir l'expertise de leur équipe et cela entraîne des coûts considérables sur le plan de la formation et d'accompagnement, ce qui les fragilise. Les conséquences sont nombreuses sur les **équipes réduites qui sont surchargées**, alors que les besoins des populations les plus vulnérables ne font qu'augmenter¹⁸. L'épuisement professionnel des équipes de travail dans le communautaire a d'ailleurs augmenté de façon significative durant la pandémie, alors même **qu'une personne sur 5 œuvrant dans le milieu communautaire souffrait déjà d'épuisement professionnel** en période pré-pandémique¹⁹.

Ces difficultés de recrutement et de rétention des organismes communautaires entraînent des conséquences directes sur les personnes les plus vulnérables. Des groupes communautaires sont contraints de diminuer leurs heures d'ouverture, de couper des services ou de fermer des lits par manque de personnel, mettant ainsi en péril le filet social assuré par les groupes communautaires.

+ ENJEU DES LOCAUX COMMUNAUTAIRES

En plus de faire face à l'augmentation des demandes dans un contexte général d'essoufflement, les organismes communautaires sont, comme la population, victimes des aléas du marché immobilier. Le gouvernement l'a reconnu, notamment en incluant une mesure spécifique dans le *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire* visant à soutenir les infrastructures communautaires. En attendant des programmes qui répondent à leurs besoins, les organismes communautaires font face à une **hausse marquée de loyers commerciaux, conjuguée à une difficulté de maintenir les ententes avantageuses avec le milieu institutionnel** pour une pléthore



de raisons. Il n'y a qu'à nommer la reprise d'immeubles du centre de services scolaires de Montréal pour comprendre les impacts de ce genre de décision sur l'accès aux organismes et la capacité même de ces derniers à remplir adéquatement leur mission dans des locaux adéquats. Dans ce contexte, les organismes communautaires tentent de développer eux-mêmes des projets immobiliers qui répondent à leurs besoins.

Devant cette situation, la TNCDC s'est engagée à mener un projet visant à soutenir le milieu communautaire pour l'accès à l'immobilier. Par le biais de consultations et de sondages, elle a pu dégager différents constats issus du milieu communautaire à l'échelle du Québec. Du nombre, plusieurs sont des enjeux majeurs dans les projets immobiliers communautaires. L'augmentation marquée des **coûts de construction** se fait aussi sentir dans les projets immobiliers communautaires, d'autant plus que l'**expertise est rare et peu disponible pour accompagner les projets** : les promotrices et promoteurs se retrouvent souvent à prendre des décisions au meilleur de leur connaissance dans un contexte où chaque décision peut coûter très cher. Pour ajouter à la complexité, il est **quasi impossible pour les organismes communautaires de contracter une hypothèque**, puisque le financement à la mission n'est pas admissible pour ce type de dépense. Si l'on ajoute à cela l'**absence de leviers financiers** pour les organismes communautaires, le portrait dépeint de faibles chances de mener à bien un projet immobilier dans un contexte où les organismes se trouvent devant bien peu d'autres options.



LA TNCDC ACCORDE LA NOTE

E

au gouvernement
Legault pour
sa mise à jour
économique.

#deKOàOK



LES RECOMMANDATIONS DE LA TNCDC

Les constats partagés plus haut émanent du terrain à une intensité et une fréquence de plus en plus grandes qui amènent la Table nationale des Corporations de développement communautaire à être véritablement préoccupée et inquiète de la situation sociale au Québec. Dans les derniers mois, le réseau des CDC s'est penché sur différentes revendications, mais aussi sur des solutions et mesures possibles qui seraient structurantes pour le milieu communautaire et, surtout, qui pourraient améliorer les conditions de vie des personnes les plus vulnérables. C'est donc à titre d'interlocutrice privilégiée que la TNCDC souhaite faire connaître ses recommandations, d'une part auprès du ministre des Finances afin d'alimenter les travaux en vue du budget gouvernemental 2025-2026, et d'autre part auprès de la ministre responsable de l'Action communautaire et de la Solidarité sociale.

UN PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL VISANT LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE À RÉÉCRIRE

Le 21 juin dernier, le gouvernement lançait le 4^e plan visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale intitulé *Mobiliser. Accompagner. Participer.* Comme de nombreuses organisations œuvrant dans la lutte contre la pauvreté, la TNCDC s'est dite âprement déçue par ce plan de lutte. **L'argent nouvellement investi dans le cadre de ce plan est nettement insuffisant** et bien moins important que dans les plans précédents. Cette perte de financement est d'autant plus surprenante que les besoins des populations vulnérables ne cessent d'augmenter, de faire les manchettes et d'indigner la population.

Plus encore, ce 4^e plan de lutte **s'attaque principalement aux effets de la pauvreté plutôt qu'aux causes** profondes. On remarque par exemple qu'aucune augmentation du revenu pour les personnes à l'assistance sociale n'est prévue et que le gouvernement ne prévoit pas universaliser le programme de revenu de base. Notre déception s'est poursuivie avec le dépôt du *Projet de loi n° 71, Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale.* Aucun nouvel investissement n'était prévu dans le cadre de cette réforme qui se fera donc sur le dos de populations démunies, dont les personnes de 58 ans et plus ainsi que les parents d'enfants de moins de 5 ans prestataires de l'assistance sociale qui reçoivent certaines allocations familiales. Ces allocations seront coupées afin de financer davantage les *programmes de retour sur le marché du travail.* Cette réforme n'est pas à coût nul, puisqu'elle sera payée chèrement par ces personnes très vulnérables.

Le réseau des CDC fondait donc de grands espoirs dans la mise à jour économique sortie en novembre 2024. Encore une fois, il semble que le communautaire et la lutte contre la pauvreté elle-même aient été oubliés : rien pour le milieu communautaire, aucun investissement supplémentaire pour s'attaquer à la crise de l'itinérance et aucune mesure directe pour rehausser les prestations d'assistance sociale à la hauteur de la mesure du panier de consommation (MPC). La crise sociale qui frappe le Québec touche maintenant de nombreux secteurs. Que ce soient les enjeux d'itinérance, la crise du logement, le coût de la vie, les enjeux de santé mentale ou l'effritement du filet social, les besoins sont criants partout au Québec. **Il est impensable de croire que nous trouverons des solutions durables pour la crise sociale sans garantir d'investissements à la hauteur des besoins!**

Il est primordial que le budget 2025 permette de **montrer l'engagement du gouvernement** du Québec envers la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec des gestes concrets. C'est pourquoi la TNCDC souhaite adresser au ministère des Finances **17 recommandations** qui permettront de s'attaquer à ces enjeux en soutenant financièrement des mesures structurantes pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables de façon immédiate et pérenne. Le bien-être collectif doit primer sur l'enrichissement d'une minorité d'individus ou d'entreprises. La vision sur laquelle le gouvernement doit fonder les choix politiques qui seront faits lors de l'élaboration du prochain budget doit reposer sur la justice sociale, garante du bien-être collectif et de la cohésion de toute la société.



+ LA RESPONSABILITÉ PUBLIQUE

Le réseau des Corporations de développement communautaire considère **que le gouvernement du Québec a un rôle de premier plan à jouer dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale** en prévoyant des mesures structurantes qui ont un véritable impact sur les conditions de vie des personnes. La prise en charge collective ne peut, à elle seule, avoir un impact significatif et durable sur les causes de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Pour lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le gouvernement doit s'assurer que toutes les personnes ont accès à un revenu qui leur permet de sortir de la pauvreté. Actuellement, **aucun des programmes d'assistance sociale, même jumelés aux allocations pour contraintes à l'emploi, ne permet aux individus de se sortir de la pauvreté**²⁰. Sachant cela, il est impossible de penser que de se limiter à l'indexation des prestations d'assistance sociale, comme le fait actuellement le gouvernement, permettra à toutes les Québécoises et Québécois de vivre dignement.

La TNCDC est convaincue de la nécessité que le gouvernement s'engage à **assurer un revenu minimum garanti universel** correspondant minimalement au montant de la mesure du panier de consommation (MPC). L'augmentation universelle du revenu des personnes en situation de pauvreté pourrait aussi passer par une augmentation du **crédit d'impôt pour la solidarité**. Dans tous les cas, assurer un revenu décent permettant aux personnes de couvrir leurs besoins de base reste une des principales mesures structurantes permettant véritablement de s'attaquer à la précarité et à la pauvreté. Cette mesure permettrait de réduire le risque que la classe moyenne se retrouve en situation de pauvreté. Par ailleurs, il est démontré que le revenu de base ne décourage pas le travail de façon significative²¹.

RECOMMANDATION 1

Assurer un **revenu minimum garanti** pour toutes et tous correspondant minimalement au montant de la mesure du panier de consommation (MPC). **#deKOàOK**

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale passe aussi par des services publics universels et gratuits. En ce sens, **les systèmes publics de santé et d'éducation sont des leviers pour protéger les personnes les plus vulnérables de notre société**. Or, les personnes en situation de pauvreté sont aux prises avec d'importants enjeux d'accès aux services publics. Il est essentiel de mettre en place des mesures transversales permettant d'assurer l'accès aux services pour les personnes les plus vulnérables. C'est pourquoi le réseau des CDC encourage le gouvernement à investir adéquatement dans un système public en santé et en éducation.

Ces investissements peuvent être mieux ciblés en concentrant les ressources dans le système public et non dans le secteur privé. Pour ce faire, en ce qui concerne tout particulièrement le système de santé, il est suggéré de **revoir la façon dont les services sont organisés afin de permettre davantage de souplesse dans les critères d'accès à des services de deuxième ligne et de ramener le palier local dans l'organisation des services** comme cela était le cas à l'époque des Centres locaux de services communautaires (CLSC). Ce n'est pas en nous dépossédant de nos services publics et en les privatisant qu'il sera possible de sortir de la crise, mais bien en collectivisant le financement, en resserrant les mailles de notre filet social, en misant sur un renforcement démocratique, et en favorisant l'égalité entre les citoyennes et les citoyens.

RECOMMANDATION 2

Offrir l'accès à des **services publics universels et gratuits** en s'assurant que le modèle de financement soit à la hauteur des besoins et axé sur les systèmes publics de santé et d'éducation. **#deKOàOK**



Aussi, plusieurs CDC sont au cœur des projets de **tarification sociale des transports collectifs**, ce qui apparaît comme une partie de la solution aux problèmes de mobilité dans les communautés. Le réseau des CDC recommande de financer de façon substantielle et récurrente la tarification sociale en transport collectif, tout en s'assurant que la desserte et l'accès universel soient envisagés dans un tout plus cohérent. La TNCDC croit que la tarification sociale ne saurait répondre adéquatement aux besoins des plus vulnérables que si ces trois piliers du droit à la mobilité sont réunis.

RECOMMANDATION 3

Financer de façon adéquate et récurrente la **tarification sociale en transport** collectif, tout en s'assurant de l'équité territoriale et que l'accès et la desserte soient pensés dans un tout cohérent. **#deKOàOK**

Enfin, la TNCDC invite le gouvernement du Québec à revoir la fiscalité de l'État de façon à **réduire les inégalités de richesse** qui sont un frein à la croissance économique. Plusieurs solutions fiscales sont proposées par la Coalition Main rouge avec lesquelles on estime pouvoir récupérer 10 milliards \$ pour les réinvestir dans les services et programmes sociaux²².

RECOMMANDATION 4

Revoir la **fiscalité de l'État** de façon à réduire les inégalités de richesse. **#deKOàOK**

+ L'ACTION COLLECTIVE CONCERTÉE

Le réseau des CDC croit en la **prise en charge des milieux par les actrices et acteurs concernés** qui sont en l'occurrence les populations qui vivent la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que les organismes communautaires qui les accompagnent au quotidien. Il est donc essentiel de prévoir des leviers financiers pour soutenir l'action collective concertée dans les territoires, notamment à travers les **Alliances pour la solidarité**.

Cela dit, afin d'avoir un effet structurant dans les milieux, les **initiatives doivent profiter d'enveloppes beaucoup plus conséquentes et adaptées** à la réalité et aux besoins des milieux. Le budget dédié aux Alliances prévu au plan d'action est nettement insuffisant pour soutenir la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu et mobiliser les milieux.

RECOMMANDATION 5

Rehausser le budget des **Alliances** pour la solidarité. **#deKOàOK**

De plus, la TNCDC souhaite mettre de l'avant un outil puissant pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale : **le développement social**. Ce dernier devrait être reconnu au même titre que le développement économique et il est grand temps que l'on pense réellement le développement de nos communautés de façon intégrée, structurante et durable au Québec.

Pour les CDC, le développement social désigne l'amélioration des conditions et de la qualité de vie, la réduction des inégalités, la justice sociale et le renforcement des potentiels individuels et collectifs par la **participation active et intersectorielle d'actrices et d'acteurs** communautaires, municipaux, institutionnels, étatiques et de la société civile. Propulsé par les CDC, il s'ancre dans une perspective de transformation sociale et répond aux réalités spécifiques de chaque territoire dans une optique de lutte à la pauvreté.



Le développement social devrait s'organiser et se doter de **plans d'action concertés sur tous les territoires**. Il y a urgence de **mettre à la disposition des communautés des leviers financiers** qui permettraient de réduire l'iniquité entre les démarches ou instances de développement social existantes et de soutenir l'émergence de nouvelles démarches là où les milieux sont peu ou pas organisés.

Plus que jamais, la concertation prend tout son sens quand des enjeux comme le logement ou le transport affectent autant les populations vulnérables que les entreprises qui souhaitent se développer et parer à la pénurie de main-d'œuvre, notamment via des mesures d'immigration. Pas de logement, pas de personnel! Les milieux connaissent leurs besoins et devraient avoir les moyens de mettre de l'avant des solutions structurantes et concertées pour y répondre. Surtout qu'en amont des projets, il y a d'abord des **acteurs et actrices sociales à soutenir et des synergies à créer** pour maximiser l'utilisation des ressources d'un territoire et penser à un impact structurant et à plus long terme dans le milieu. Toutefois, cela n'aurait de succès que si ces efforts étaient conjugués à l'engagement de l'État à mettre en place des mesures pouvant répondre aux grands défis auxquels le Québec est confronté et assurer de cette manière une équité territoriale.

RECOMMANDATION 6

Reconnaitre l'importance du **développement social** au Québec en offrant des leviers financiers additionnels aux territoires. **#deKOàOK**

Partout au Québec, les enjeux liés à l'itinérance font les manchettes. Les villes et organismes peinent à répondre aux besoins. Afin de répliquer à la **crise en itinérance**, il est impératif de prévoir des mesures structurantes dans le prochain budget et des fonds pour soutenir les organismes communautaires qui œuvrent auprès des populations en situation de rupture sociale. Le gouvernement devrait toutefois concentrer ses investissements sur des **mesures structurantes à long terme qui répondent véritablement aux besoins** des personnes en situation d'itinérance, mais aussi à celles à risque de le devenir. Cela passe notamment par des investissements ciblés et des mesures complémentaires aux programmes fédéraux.

La situation est telle au Québec que la TNCDC tient à mettre en lumière les recommandations portées par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec et ses partenaires, dont elle fait partie. Elle rappelle d'ailleurs l'urgence de lancer des **travaux pour l'élaboration d'une stratégie de prévention de l'itinérance au Québec** en tenant compte de l'augmentation de la population en précarité socioéconomique liée au contexte économique inflationniste.

RECOMMANDATION 7

Rehausser le financement pour le **soutien communautaire en logement** permanent et transitoire. **#deKOàOK**

Le réseau des CDC est bien au fait de l'impact de la crise du logement sur les communautés locales et, face au manque de solutions disponibles sur les territoires, convient que le logement est une priorité et que des **solutions devraient être mises de l'avant**. Les annonces en logements faites lors du dépôt de la *Stratégie nationale du logement* et de la dernière mise à jour économique de novembre 2024 demeurent nettement insuffisantes face à la crise du logement et la hauteur des besoins. La situation est alarmante avec des taux d'inoccupation extrêmement bas un peu partout au Québec, le mal-logement qui reste bien présent et la crise de l'itinérance. C'est pourquoi la TNCDC appuie la recommandation du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et des principaux partenaires en logement social et communautaire au Québec et réclame que la proportion de logements sociaux et communautaires, tels que des HLM, des OBNL ou des coopératives d'habitation, atteigne 20 % du parc immobilier locatif québécois d'ici 15 ans²³.



RECOMMANDATION 8

Assurer des investissements en logement afin que les **logements sociaux et communautaires** représentent 20 % de l'ensemble du parc de logements locatifs d'ici 15 ans.
#deKOàOK

L'IMPORTANCE DU SOUTIEN GOUVERNEMENTAL DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

L'adoption du *Plan d'action gouvernemental en action communautaire* (PAGAC) est certes une avancée notable sur le plan de la reconnaissance et il a notamment permis de mieux soutenir certains secteurs. Toutefois, la **réponse gouvernementale aux besoins de l'action communautaire autonome (ACA) est encore loin d'être satisfaisante** et il reste un travail important à faire sur le plan du financement à la mission des organismes. Le mouvement communautaire avait espoir, dans la conjoncture actuelle, que la mise à jour économique de novembre 2024 viendrait répondre, au moins en partie, aux besoins criants de financement des groupes. En plus de ne compter sur aucun montant supplémentaire, le mouvement communautaire, pourtant acteur essentiel du filet social québécois, n'a fait l'objet d'aucune mention lors de la mise à jour économique. Les besoins demeurent donc entiers.

+ UN SEUIL PLANCHER DE FINANCEMENT À LA MISSION

Afin qu'ils puissent poursuivre leurs efforts pour répondre aux besoins des populations les plus fragilisées et le faire dans des conditions acceptables pour les travailleuses et travailleurs, les groupes communautaires ont **besoin d'être soutenus financièrement, et ce de manière substantielle et récurrente**. Ils ont plus que jamais besoin des sommes réclamées en matière de financement récurrent à la mission globale.

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) a adopté en 2022 une méthode de calcul de **seuils planchers communs pour l'action communautaire autonome**. La TNDCDC a adhéré pleinement à la démarche et s'inscrit en appui aux revendications de financement établies par les regroupements sectoriels pour les organismes qu'ils représentent.

Les seuils planchers correspondent aux montants revendiqués pour le financement gouvernemental en appui à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome, excluant les deux autres modes de financement prévus par la Politique (ententes de services et projets). Les seuils planchers communs constituent ce que devrait être la participation minimale du gouvernement du Québec aux frais généraux (infrastructure de base et ressources humaines) et aux frais liés à la réalisation de la mission globale des organismes d'action communautaire autonome, incluant les activités liées à sa vie associative et à la vie démocratique, dans des conditions satisfaisantes pour les équipes de travail et les personnes rejointes.²⁴

La **méthode de calcul** commune des seuils plancher utilise deux composantes, soit d'une part les frais de ressources humaines basés sur un nombre minimal de postes équivalent temps plein (ETP) dans les équipes de travail et, d'autre part, les autres frais tels que les frais de fonctionnement, d'action et de vie associative, etc.

Le taux horaire utilisé dans le calcul du seuil plancher est basé sur le taux de salaire horaire moyen des personnes employées à temps plein et à temps partiel, membres d'un syndicat et/ou couverts par une convention collective, s'établissait à 34,27\$ au Québec en 2023 selon Statistique Canada²⁵. Ce choix d'une seule statistique populationnelle permet de dépasser la préoccupation de vouloir



représenter l'ensemble des réalités salariales dans le mouvement de l'action communautaire autonome. Cependant, en choisissant une rémunération horaire moyenne des personnes employées qui sont membres d'un syndicat et/ou couvertes par une convention collective, on s'assure de promouvoir **des conditions salariales visant la dignité et la reconnaissance des travailleuses et travailleurs**. De plus, cette statistique étant recalculée annuellement par Statistique Canada, ce choix permet d'assurer une mise à jour régulière et simple des seuils planchers communs.

En plus du salaire horaire, le coût annuel moyen par personne salariée à temps complet est aussi basé sur les **charges sociales de l'employeur** (16,982 % en 2024), un **fonds pour l'accessibilité** en continu équivalent à 4 % du salaire annuel brut, un **fonds de prévoyance** consacré au roulement du personnel et au transfert de connaissance équivalent à 1,2 % du salaire annuel brut, un fonds de **frais de formation** équivalent à 1 % du salaire annuel brut, la contribution de l'employeur au **régime de retraite** équivalente à 5 % du salaire annuel brut et la contribution de l'employeur aux **assurances collectives** équivalente à 5 % du salaire annuel brut. Au final, **le coût annuel moyen pour une personne salariée à temps complet (35 heures/semaine) équivaut à 83 067\$ en 2024**.

Enfin, le seuil plancher doit aussi considérer les frais généraux : local, téléphone, matériel de bureau, infrastructure technologique, etc., ainsi que les frais rattachés aux volets de la mission sociale des organismes d'action communautaire autonome que sont la vie associative et les activités de concertation et de représentation, l'éducation à l'exercice des droits et la défense collective des droits, ainsi que le soutien et l'encadrement de l'action bénévole. Les frais liés à l'éducation populaire font aussi partie des coûts admissibles dans le soutien en appui à la mission. Pour être adéquate, la **proportion consacrée aux frais de fonctionnement se situe, selon les secteurs d'intervention, entre 10 et 50 % du seuil plancher global**.

RECOMMANDATION 9

Rehausser le **financement à la mission des organismes** communautaires selon les seuils plancher de financement ou revendications établis par les regroupements d'organismes qui agissent à titre d'interlocuteurs sectoriels des différents ministères. #deKOàOK

+ L'INDEXATION : UN OUTIL POUR METTRE UN FREIN AU SOUS-FINANCEMENT CHRONIQUE

Seul le *Programme de soutien financier des organismes communautaires en santé et services sociaux* (PSOC) prévoit une certaine forme d'indexation du financement à la mission des organismes alors que c'est l'ensemble des programmes de soutien financier qui devrait appliquer une indexation annuelle. En l'absence d'un mécanisme d'indexation du financement à la mission, **la capacité d'agir de l'action communautaire diminue d'année en année**. Dans le contexte économique actuel, marqué par l'inflation et la rareté de la main-d'œuvre, force est de constater que, sans une indexation des subventions, il est impossible d'assurer la rétention des expertises au sein des organisations et de maintenir les mêmes services aux membres.

Depuis des années, notamment dans le cadre de la campagne «Engagez-vous pour le communautaire»²⁶, le mouvement revendique une **indexation des subventions à la mission en fonction de la hausse des coûts de fonctionnement** des organismes communautaires. Même l'indexation prévue au PSOC est insuffisante pour répondre à la hausse des coûts de fonctionnement.

À cet effet, la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) a produit récemment avec des chercheuses et chercheurs de l'UQAM les résultats d'une recherche visant à créer une formule d'indexation adaptée aux réalités des organismes communautaires en santé et services sociaux²⁷, mais qui pourrait aussi être applicable à l'ensemble des secteurs de l'action communautaire autonome. Cet **Indice des coûts de fonctionnement du communautaire** (ICFC) «est établi à partir de 2 catégories de coûts, soient la masse salariale aux 2/3



et les coûts d'achat de biens et de services pour le dernier tiers. Le tout est appuyé par des statistiques facilement disponibles et irréfutables»²⁸. Pour 2025-2026, l'ICFC indique une nécessité d'indexation des subventions à la mission des organismes communautaires de 3,6 %.²⁹

C'est donc dire qu'il y a des outils à la disposition de l'action communautaire autonome et du gouvernement du Québec pour réfléchir à un mécanisme d'indexation du financement à la mission qui soient équitables et répondent aux besoins de l'action communautaire afin d'éviter un sous-financement continu de la capacité d'agir des organismes.

RECOMMANDATION 10

Établir un mécanisme d'**indexation du financement** à la mission des organismes communautaires autonomes qui tient compte de la hausse des coûts de fonctionnement. **#deKOàOK**

+ LES LOCAUX COMMUNAUTAIRES : UN ÉVENTAIL DE SOLUTIONS POUR UN MAXIMUM D'IMPACT

Comme mentionné plus haut, il y a de nombreuses difficultés pour les organismes communautaires qui souhaitent avoir accès à la propriété et ces derniers demeurent captifs du marché immobilier ou des ententes de location avec des institutions qui ont aussi besoin de locaux additionnels. Un des principaux problèmes est que les **conventions de subventions** et les cadres normatifs des programmes de soutien financier des organismes communautaires **ne permettent pas l'utilisation du financement à la mission pour assumer une dette ou un emprunt hypothécaire**. Ainsi, on pousse les organismes à se maintenir dans une position de locataire, et donc plus à risque. Par ailleurs, à moins d'un don ou de très importantes levées de fonds, il est pratiquement impossible de faire l'acquisition de bâtiments ou de procéder à leur rénovation. Pourtant, être propriétaire est une façon pour les organismes de faire une économie importante qui vient appuyer la réalisation de la mission et vient les assurer d'avoir des locaux adéquats à long terme.

RECOMMANDATION 11

Revoir les **cadres normatifs des programmes** de financement à la mission de l'action communautaire afin de permettre l'utilisation du soutien financier pour l'acquisition ou la rénovation de bâtiments communautaires. **#deKOàOK**

Aussi, il est important de noter que les fonds de soutien (en termes de prêt ou d'outils de finance sociale) qui pourraient venir soutenir les projets immobiliers communautaires sont rarement accessibles aux organismes alors qu'ils sont en compétition avec un grand nombre de projets pour des sommes trop limitées par rapport aux besoins. Dans le contexte où le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a lancé en janvier 2024 un sondage pour réaliser un **portrait des besoins** spécifiques des organismes communautaires, la TNDCDC considère comme important de se fier aux résultats de ce portrait et de mettre en œuvre prochainement les solutions qui en auront émergé.

RECOMMANDATION 12

Bonifier les sommes allouées à la mesure 2.2.1 du *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire* afin de développer un **programme d'accompagnement, d'accès à des locaux et d'amélioration locative** pour les organismes communautaires qui répond aux besoins réels. **#deKOàOK**



Le réseau des CDC réitère l'importance que les **solutions apportées aux enjeux des locaux communautaires respectent les particularités territoriales et soient réfléchies dans une perspective d'équité** entre les territoires du Québec. De plus, la TNDCDC désire rappeler au gouvernement que la gestion immobilière n'est pas la vocation principale des organismes communautaires. Dans ce contexte, l'**accès à l'expertise** doit être favorisé pour les organisations qui désirent aller dans cette direction, mais d'autres solutions doivent être mises en place pour celles qui ne le souhaitent pas. Ces ressources doivent absolument avoir accès à des **locaux abordables et adéquats** qui se trouvent près des populations qu'elles rejoignent.

Cela étant dit, la TNDCDC travaille concrètement sur cet enjeu en s'alliant avec les partenaires de l'**Initiative immobilière communautaire du Grand Montréal**. Cette dernière est un fonds d'investissement conçu spécifiquement pour les organismes communautaires afin de les aider à accéder à la propriété de locaux adéquats en fonction des besoins de leur milieu. Ayant soutenu plus d'une vingtaine d'organismes sur le territoire du Grand Montréal depuis 3 ans, l'Initiative envisage sa **mise à l'échelle panquébécoise avec une capitalisation de 60 M\$**. La TNDCDC, par sa portée nationale et ses assises locales, assure un leadership dans le développement d'une solution adaptée aux organismes communautaires des quatre coins de la province. Elle est donc à même d'interpeler le gouvernement afin qu'il puisse soutenir l'élargissement de l'Initiative immobilière communautaire à l'échelle panquébécoise, par le biais des deux interventions suivantes :

RECOMMANDATION 13

Participer dans la **capitalisation de l'Initiative immobilière communautaire panquébécoise** à la hauteur de 15 M\$. Cette somme peut être apportée sous forme de prêt sans intérêt de rang subordonné, avec une compensation des coûts d'opération du fonds y étant attachés durant une période de 5 ans (estimés autour de 900 000\$). **#deKOàOK**

RECOMMANDATION 14

Soutenir les coûts d'opération de l'Initiative immobilière durant une période initiale de 5 ans (estimés autour de 2,25M\$). **#deKOàOK**

Le soutien du gouvernement du Québec en financement mixte aura un **effet de levier structurant**. D'une part, en permettant de maintenir des modalités d'emprunt abordables et adaptées pour les organismes. D'autre part, en mobilisant jusqu'à 3 \$ d'investissements privés pour chaque dollar apporté, permettant de combler leurs exigences en matière de risque et de rendement.



Lundi, cinq regroupements nationaux se sont regroupés à Québec pour «dénoncer l'indifférence du gouvernement du Québec devant la dégradation des conditions de vie de centaines de milliers de personnes en situation de pauvreté.» (Victoria Baril/Le Soleil)

ⁱ Capture d'écran de l'article *Des investissements réclamés pour « relever le Québec »* écrit par Victoria Baril et paru dans le Soleil le 11 novembre 2024.



LA DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE RÉSEAU DES CDC

Dès 1995, les Corporations de développement communautaire (CDC) ont bénéficié du Cadre de financement au Fonds d'aide du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA). Il aura fallu attendre 2006 pour que les CDC signent leur première convention de subvention avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le cadre du *Programme de soutien financier des Corporations de développement communautaire*. Dans les années suivantes, jusqu'en 2018, le financement des CDC a été basé selon des enveloppes ponctuelles qui ont souvent été réservées aux nouvelles CDC accréditées. Ainsi, il y a longtemps eu différents paliers de financement selon l'âge des CDC, mais la grande majorité des CDC a connu un gel de financement.

Quelques rehaussements du financement à la mission ont eu lieu entre 2018 et 2021 dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale* (PAGIÉPS) et le *Plan économique du Québec*. Ces financements ont permis d'amoinrir les écarts de financement et d'offrir un rehaussement minimal à l'ensemble des CDC. Surtout, c'est en 2022 que le gouvernement du Québec reconnaît réellement l'importance des CDC en allouant un rehaussement de financement à leur mission dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental en action communautaire* (PAGAC). Ainsi, à partir de 2022-2023, toutes les CDC reçoivent 160 000\$ de financement de base à la mission. De plus, jusqu'en 2027, le PAGAC prévoit une légère augmentation additionnelle pour chaque CDC ainsi que le financement d'une nouvelle CDC par année.

En 2024, le réseau des CDC a accueilli un nouveau membre et les CDC ont maintenant en moyenne cinq personnes salariées dans leur équipeⁱⁱ. Avec la **pression sur les salaires et le rehaussement du coût de la vie**, il a été primordial de mettre à niveau les conditions salariales offertes dans le réseau des CDC afin de réussir à pourvoir les postes vacants et à conserver à l'emploi l'expertise développée au sein des équipes. Plusieurs CDC ont donc décidé de bonifier leurs conditions de travail afin d'être plus concurrentielles pour le recrutement et le maintien en poste des travailleuses et travailleurs. C'est pourquoi au cours de 2024, le **cadre de financement de la TNDC a été revu, notamment à la lumière de la démarche proposée par le RQ-ACA afin d'identifier un salaire convenable comme base de calcul de seuil plancher**.

Comme mentionné plus haut, le coût annuel moyen pour une personne salariée à temps complet (35 heures/semaine) équivaut à 83 067\$ en 2024. Pour **cinq (5) personnes employées à temps plein**, cela représente 415 337\$ annuellement. En ajoutant les **frais de fonctionnement estimé à 30 %** du montant du financement de base total, soit 178 002\$ pour une année, cela représente un financement de base total de 593 339\$ par CDC pour l'année 2025-2026.

RECOMMANDATION 15

Rehausser le **financement à la mission des 70 Corporations de développement communautaire** afin que leur financement atteigne le seuil plancher de 593 339\$ par année (investissement global de 29 564 579\$). **#deKOàOK**

Par ailleurs, tout comme les CDC, la TNDC est confrontée aux mêmes enjeux et défis d'attractivité et de rétention de la main-d'œuvre. En 2024, l'équipe de travail est passée de 7 à 9 personnes salariées à temps complet. Or, son financement actuel ne permet pas de maintenir en place une telle équipe. Comme plusieurs organisations, elle doit se rabattre sur la gestion de projets pour conserver son expertise organisationnelle. Il est souhaité que la TNDC puisse au moins bénéficier d'un **seuil plancher de financement équivalent à 7 ETP et selon les mêmes calculs** de base que pour les CDC. En somme, c'est un montant de 581 472\$ qui est demandé pour 2025-2026. En ajoutant les frais de fonctionnement de 249 202\$, ce montant s'élève à 830 675\$ pour la prochaine année.

ⁱⁱ Ces données proviennent d'enquêtes et de documents internes.



RECOMMANDATION 16

Rehausser le **financement à la mission de la Table nationale des Corporations de développement communautaire** afin que son financement atteigne le seuil plancher de 830 675\$ par année (investissement de 487 647\$). **#deKOàOK**

Enfin, si le **réseau des CDC** couvre maintenant la grande majorité des territoires du Québec, il est en **développement constant depuis sa création**. Les CDC sont créés à l'initiative des organismes du milieu. Ainsi, lorsqu'un territoire interpelle la TNDCDC pour développer une CDC, un processus d'accompagnement puis d'accréditation est mis en branle. Comme l'accréditation ne s'accompagne pas systématiquement de l'octroi d'un financement à la mission, ces nouvelles CDC ont plus de difficulté à remplir leur mission adéquatement et à développer leur capacité d'agir face aux enjeux locaux. C'est pourquoi la TNDCDC demande d'avoir une certaine **prévisibilité de financement pour que les CDC accréditées puissent avoir rapidement accès à un financement de base**. Ainsi, pour assurer le fonctionnement global du réseau des CDC et en considérant le rythme naturel de la croissance du réseau, il faut **prévoir annuellement le soutien financier de deux nouvelles CDC**.

RECOMMANDATION 17

Rehausser le financement à la mission du *Programme de soutien financier des Corporations de développement communautaire* afin de **permettre à 2 nouvelles CDC accréditées de recevoir un financement** de base de 593 339\$ (investissement supplémentaire de 1 018 039\$ en 2025-2026). **#deKOàOK**

Concrètement, et en considérant les protocoles d'entente actuelle du *Programme de soutien financier des CDC*, voici l'écart entre le financement actuel et un soutien financier de base demandé pour 2025-2026:

| | Budget prévu | Seuil plancher | Besoin financier |
|--------------------------------|--------------|----------------|----------------------|
| CDC ACCRÉDITÉES | | | |
| 65 | 168 639 \$ | 593 339 \$ | 27 605 500 \$ |
| 1 | 181 286 \$ | 593 339 \$ | 412 053 \$ |
| 2 | 193 935 \$ | 593 339 \$ | 798 808 \$ |
| 1 | 206 582 \$ | 593 339 \$ | 386 757 \$ |
| 1 | 231 878 \$ | 593 339 \$ | 361 461 \$ |
| DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU | | | |
| 1 | 168 639 \$ | 593 339 \$ | 424 700 \$ |
| 1 | 0 \$ | 593 339 \$ | 593 339 \$ |
| TABLE NATIONALE DES CDC | | | |
| 1 | 343 028 \$ | 830 675 \$ | 487 647 \$ |
| TOTAL | | | 31 070 265 \$ |



SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE

1. Assurer un revenu minimum garanti pour toutes et tous correspondant minimalement au montant de la mesure du panier de consommation (MPC)
2. Offrir l'accès à des services publics universels et gratuits en s'assurant que le modèle de financement soit à la hauteur des besoins et axé sur les systèmes publics de santé et d'éducation.
3. Financer de façon adéquate et récurrente la tarification sociale en transport collectif, tout en s'assurant de l'équité territoriale et que l'accès et la desserte soient pensés dans un tout cohérent.
4. Revoir la fiscalité de l'État de façon à réduire les inégalités de richesse.
5. Rehausser le budget des Alliances pour la solidarité.
6. Reconnaître l'importance du développement social au Québec en offrant des leviers financiers additionnels aux territoires.
7. Rehausser le financement pour le soutien communautaire en logement permanent et transitoire.
8. Assurer des investissements en logement afin que les logements sociaux et communautaires représentent 20 % de l'ensemble du parc de logements locatifs d'ici 15 ans.

ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

9. Rehausser le financement à la mission des organismes communautaires selon les seuils plancher de financement ou revendications établis par les regroupements d'organismes qui agissent à titre d'interlocuteurs sectoriels des différents ministères.
10. Établir un mécanisme d'indexation du financement à la mission des organismes communautaires autonomes qui tient compte de la hausse des coûts de fonctionnement.
11. Revoir les cadres normatifs des programmes de financement à la mission de l'action communautaire afin de permettre l'utilisation du soutien financier pour l'acquisition ou la rénovation de bâtiments communautaires.
12. Bonifier les sommes allouées à la mesure 2.2.1 du *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire* afin de développer un programme d'accompagnement, d'accès à des locaux et d'amélioration locative pour les organismes communautaires qui répond aux besoins réels.
13. Participer dans la capitalisation de l'Initiative immobilière communautaire panquébécoise à la hauteur de 15 M\$. Cette somme peut être apportée sous forme de prêt sans intérêt de rang subordonné, avec une compensation des coûts d'opération du fonds y étant attachés durant une période de 5 ans (estimés à 900 000\$).
14. Soutenir les coûts d'opération de l'Initiative immobilière durant une période initiale de 5 ans (estimés à 2,25 M\$)

RÉSEAU DES CDC

15. Rehausser le financement à la mission des 70 Corporations de développement communautaire afin que leur financement atteigne le seuil plancher de 593 339\$ par année (investissement global de 29 564 579\$).
16. Rehausser le financement à la mission de la Table nationale des Corporations de développement communautaire afin qu'il atteigne le seuil plancher de 830 675\$ par année (investissement de 48 764 7\$).
17. Rehausser le financement à la mission du *Programme de soutien financier des Corporations de développement communautaire* afin de permettre à 2 nouvelles CDC accréditées de recevoir un financement de base de 593 339\$ (investissement supplémentaire de 10 180 39\$ en 2025-2026).



RÉFÉRENCES

1. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2024, juin). *Mobiliser. Accompagner. Participer. Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029*. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/documents-administratifs/PL_Lutte_Pauvrete_2024-2029.pdf
2. Table nationale des Corporations de développement communautaire (s.d.). *Le Québec est KO*. TNDCDC (site internet), [consulté le 18 décembre 2024]. <https://www.tncdc.com/le-quebec-est-ko/>
3. *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. RLRQ c. L-7. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/l-7>
4. Société canadienne du logement (2024, janvier). *Le marché de l'habitation : Rapport sur le marché locatif*. SCHL. 129 p. 4. [Rapport sur le marché locatif — Janvier 2024](#)
5. Regroupement des comités de logements et associations de locataires du Québec (2024, juin). *Déménager : Un cauchemar pour les locataires, une occasion de rêve pour les propriétaires*. RCLALQ. p. 4. <https://rclalq.qc.ca/wp-content/uploads/2024/06/Demenager-cauchemar-pour-les-locataires-2024.pdf>
6. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2023). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'Exercice du 11 octobre 2022*. Gouvernement du Québec. p. 62. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-846-05W.pdf>
7. Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (2024, décembre). *Le RSIQ et ses parutions sur l'itinérance au Québec* (site internet). [consulté le 18 décembre 2024]. <https://itinerance.ca/itinerance-au-quebec/parutions-du-rsiq/>
8. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (2024). *Stratégie québécoise en habitation : Bâtir ensemble pour mieux se loger*. Gouvernement du Québec. [Stratégie québécoise en habitation — Version complète](#)
9. Porter, Isabelle (2024, 8 octobre). *Moins de 5 % des logements du PHAQ livrés à temps cet automne. Le Devoir*. [consulté le 12 décembre 2024]. <https://www.ledevoir.com/economie/821279/moins-5-logements-phaq-livres-temps-cet-automne>
10. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2022, septembre). *L'itinérance au Québec : Deuxième portrait*. Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-846-09W.pdf>
11. Binhas, Lynda (2023). *Enquête repères 2022 — les repères en économie sociale et en action communautaire*. Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC). p. 11
12. Gendron, Denis et Rachel Papirakis (2023). *Création d'un outil d'indexation des subventions adapté aux coûts de fonctionnement des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux*. Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal. https://trpocb.org/wp-content/uploads/2024/01/Rapport_Final_Outil_Indexation_VF.pdf
13. Réseau québécois de l'action communautaire autonome (2024, mars). *Méthode de calcul commune : Pour les demandes de financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome (Nouvelle édition mars 2024)*. RQ-ACA. 5 p. <https://rq-aca.org/wp-content/uploads/2024/05/Seuil-plancher-du-RQACA-v4.pdf>



14. Binhas, Lynda (2023). *Données ACA fournies par Lynda Binhas du CSMO-ÉSAC à partir des données recueillies lors de l'enquête Repères 2022*. Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC) [document interne]. 1 p.
15. Institut de la statistique du Québec (2023, 1^{er} mars). *Faits saillants du Bilan du marché du travail au Québec en 2022*. Institut de la statistique du Québec (site internet). <https://statistique.quebec.ca/fr/document/etat-du-marche-du-travail-au-quebec/publication/faits-saillants-bilan-marche-travail-quebec-2022>
16. Fauvel, Mylène, Yanick Noiseux. et Léa Coget (2020). *Précarité au travail et pratiques de gestion dans le mouvement de l'action communautaire autonome*. Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES). p.18 <https://www.gireps.org/wp-content/uploads/2020/10/FAUVEL-NOISEUX-COGET-RAPPORT-FINAL.pdf>
17. Binhas, Lynda (2023). *Enquête repères 2022 — les repères en économie sociale et en action communautaire*. Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC). p. 19
18. Nicolas, Julie (2022). *Point de rupture ! Impacts de la crise de la COVID-19 sur les organismes d'action communautaire autonome*. Observatoire de l'action communautaire autonome (OACA), 16 p. https://observatoireaca.org/wp-content/uploads/2022/05/OACA_Rapport-sondage-2021.pdf
19. Meunier, Sophie, Alexandra Giroux, Simon Coulombe, François Lauzier-Jobin, Stéphanie Radziszewski et Janie Houle (2021). *Enquête sur la santé psychologique des travailleurs et des travailleuses du milieu communautaire au Québec lors de la pandémie de la Covid-10*. Université du Québec à Montréal. p.7. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4371944>
20. Collectif pour un Québec sans pauvreté (2024). *L'Assistance sociale en tableaux*. Collectif pour un Québec sans pauvreté. 39 p. <https://www.pauvrete.qc.ca/document/lassistance-sociale-en-tableaux/>
21. Gilbert, Richard, Nora A. Murphy, Allison Stepka, Mark Barretm Dianne Worku (2018). *Would a Basic Income Guarantee Reduce the Motivation to Work? An Analysis of Labor Responses in 16 Trial Programs*. Berlin/Boston, Walter de Gruyter GmbH. 13 p.
22. Coalition Main rouge (2021). *Pour une société plus juste : Nous avons les moyens de faire autrement. Documents sur les solutions fiscales de la Coalition Main rouge*. Coalition Main rouge. 37 p. <https://www.nonauxhausses.org/wp-content/uploads/10milliardsdesolutions2021.pdf>
23. Front d'action populaire en réaménagement urbain (2024, 9 juin). *Le Québec doit doubler son parc de logements sociaux d'ici 15 ans! disent les membres du FRAPRU réunis en congrès*. FRAPRU (communiqué), [consulté le 18 décembre 2024]. <https://www.frapru.qc.ca/doubler-le-nbre-de-logements-sociaux/>
24. Réseau québécois de l'action communautaire autonome (2022). *Seuil planchers de l'ACA. Méthode de calcul commune*. RQ-ACA. [consulté le 24 janvier 2024]. <https://rq-aca.org/aca/#aca-financement>
25. Statistique Canada (2024). *Salaire hebdomadaire moyen, taux de salaire horaire et heures habituelles moyennes selon la situation syndicale, données annuelles*. Gouvernement du Canada (site internet), [consulté le 12 décembre 2024]. [Salaire hebdomadaire moyen, taux de salaire horaire et heures habituelles hebdomadaires moyennes selon la situation syndicale, données annuelles](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-602-x2024001/article/00001-eng)
26. Engagez-vous pour le communautaire (s.d.). *Les revendications*. Engagezvousaca (site internet). <https://engagezvousaca.org/accueil/les-revendications/>
27. Gendron, Denis et Rachel Papirakis (2023). *Création d'un outil d'indexation des subventions adapté aux coûts de fonctionnement des organismes communautaires du domaine de la santé et des services*



sociaux. Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal. https://trpocb.org/wp-content/uploads/2024/01/Rapport_Final_Outil_Indexation_VF.pdf

28. Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (s.d.). *L'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire : une revendication pour vraiment maintenir nos capacités d'action*. TRPOCB (site internet), [consulté le 18 décembre 2024]. <https://trpocb.org/icfc/>

29. *Ibid.*

POUR INFORMATION



Marie-Line Audet
Directrice générale
819-840-3373
dg@tncdc.qc.ca